

**OBSERVATIONS TRANSMISES ET RÉSULTAT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2018 AU 31 JANVIER 2019 SUR LES CONDITIONS TECHNIQUES DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX MOYENNE TENSION, ÉLABORÉES PAR LES GESTIONNAIRES DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION SUR BASE DE L'ARTICLE 5(3) DE LA LOI DU 1ER AOÛT 2007 RELATIVE À L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ.**

**LUXEMBOURG, LE 12 FÉVRIER 2019**

---

**SECTEUR ÉLECTRICITÉ**

---

Le présent document reprend les contributions transmises dans le cadre de la consultation sur les conditions techniques de raccordement aux réseaux moyenne tension, élaborées par les gestionnaires de réseau de distribution sur base de l'article 5(3) de la loi du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, organisée du 14 décembre 2018 au 31 janvier 2019.

L'institut n'a reçu aucune contribution dans le cadre de cette consultation.